

Le Partenariat français pour l'Eau : la voix des acteurs français de l'eau à l'international

Par Jean LAUNAY

Président du Partenariat français pour l'Eau

Dans le domaine de l'eau, la France justifie d'une longue histoire, ce qui lui donne une place éminemment reconnue au plan international. Sa culture d'une gestion de l'eau à la fois décentralisée au niveau des bassins versants et concertée avec l'ensemble des usagers intéresse depuis longtemps beaucoup de pays dans le monde.

En 2015, la communauté internationale s'est fixé 17 Objectifs de développement durable (ODD). Très ambitieux, ils visent à donner au monde un nouveau souffle d'ici à 2030.

Le sixième de ces ODD (« ODD6 », dans la suite de cet article) est consacré à l'eau.

Les États sont responsables de la mise en œuvre intégrée de ces objectifs ; c'est à eux qu'il incombe de mettre en place des politiques adaptées. Les décideurs locaux seront, quant à eux, les acteurs en charge de la réalisation des projets répondant à ces objectifs.

Ce contexte constitue une formidable opportunité pour la France, sur le plan de ses relations diplomatiques et plus particulièrement de sa diplomatie économique, de valoriser une expérience multi-acteurs unique dans le monde et riche d'innovations. C'est pour mieux se faire entendre à l'échelon international que les acteurs publics et privés français de ce domaine se sont regroupés au sein du Partenariat français pour l'Eau.

Un savoir-faire français à l'international basé sur une législation visionnaire

Le dynamisme des acteurs français de l'eau et leur reconnaissance au plan international sont fortement liés à la force de leur expérience dans le domaine considéré. Celle-ci doit beaucoup à une loi visionnaire, à l'époque de son adoption, la loi n°64-1245 du 16 décembre 1964 (relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution).

Cette loi a fondé la gestion décentralisée par bassin versant. La force de ce dispositif réside dans son financement sous la forme de redevances, lesquelles sont régularisées par les établissements publics de l'État que sont les Agences de l'eau, et dans la préconisation d'une concertation multi-acteurs dans le cadre de Comités de bassin. La possibilité pour les collectivités locales de déléguer la gestion de leurs services d'eau et d'assainissement à des entreprises privées constitue également une expérience qui suscite un grand intérêt dans le monde entier.

Une organisation décentralisée qui préfigurait celle préconisée par la Directive-cadre européenne sur l'eau, qui a été adoptée 36 ans plus tard, en 2000.

L'expérience institutionnelle de la France dans ce domaine doit beaucoup aux nombreux échanges développés, depuis plusieurs décennies, dans le cadre du Réseau international des organismes de bassin (RIOB) que porte l'Office international de l'Eau (OIEau) avec l'appui de nombreux pays dans le monde.

Sur tous les continents, ce Réseau facilite dans les pays partenaires la mise en place d'une gestion par bassin adaptée à chaque contexte (ces bassins pouvant dépasser les frontières internationales, les grands fleuves étant le plus souvent transfrontaliers, et étant parfois eux-mêmes des frontières).

Une expérience reconnue qui fait néanmoins l'objet – en France – d'attaques récurrentes

On peut parfaitement comprendre qu'une telle organisation institutionnelle doive évoluer régulièrement pour s'adapter à un monde qui change de plus en plus rapidement. Mais si ce modèle fait l'objet d'attaques récurrentes, c'est pour de tout autres raisons.

En effet, certaines tendances re-centralisatrices d'une frange importante de l'administration française portent

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Photo © ONU/Project Everyone

Figure 1 : Les 17 Objectifs du développement durable des Nations Unies.

en elles un risque de rebudgétisation de la politique de l'eau. Les prélèvements récurrents opérés par l'État, ces dernières années, sur les fonds de roulement des Agences de l'eau, au motif (certes louable) du rétablissement des comptes publics, bafouent le principe « l'eau paie l'eau » (et seulement elle) qui constitue le pilier de notre expérience.

Dans un contexte où la France a su depuis longtemps valoriser fortement son expérience à l'international, ces attaques et ces tendances largement jacobines nuisent à notre image auprès de pays ou de partenaires qui ont mis en œuvre des politiques fondées sur nos principes directeurs.

Un contexte international très favorable à la mise en place de politiques de l'eau ambitieuses et à la valorisation de l'expérience française

Une véritable « révolution » décidée, en 2015, par la communauté internationale

La communauté internationale dans son ensemble (pays développés, pays émergents et pays en développement) s'est fixé, en 2015, des ambitions de très haut niveau, qui se trouvent regroupées dans un Agenda 2030 reposant sur 17 grands Objectifs de développement durable (ODD).

La communauté internationale s'est ainsi engagée d'ici à 2030 à en finir avec la pauvreté, à lutter contre les inégalités et l'injustice, à faire face au changement climatique conformément à l'Accord de Paris adopté lors de la COP21 et à répondre aux situations d'urgence en renforçant, notamment, la résilience de nos sociétés face aux catastrophes naturelles (Accord de Sendai).

Les ODD visent à éradiquer la misère et la faim dans le monde et à assurer à tous un accès aux soins, à l'énergie, à l'eau et à l'éducation. Ils prennent en compte les condi-

tions de vie et de travail, la prospérité économique et la réduction des inégalités sociales et de genre. Ils visent à limiter les migrations non choisies, favorisent l'avènement de sociétés pacifiques, justes et inclusives et intègrent une dimension environnementale en insistant sur la nécessité de préserver les écosystèmes terrestres et marins.

L'Agenda 2030 est un tout cohérent, dans lequel une bonne gestion de l'eau est un objectif fondamental pour l'atteinte de tous les autres ODD. Une approche intersectorielle et multi-acteurs est indispensable pour garantir une mise en œuvre coordonnée et intégrée des différents objectifs et d'en retirer les bénéfices croisés.

L'atteinte de l'ODD6 relatif à l'eau dépendra avant tout de notre capacité à lutter contre le changement climatique. Dans de nombreuses parties du monde, les changements climatiques rendent plus difficile l'atteinte des cibles ODD liées à l'eau : la raréfaction de l'eau due pour partie aux effets du changement climatique pourrait causer en 2050 la perte de 6 % des richesses nationales annuelles dans plusieurs régions du monde (source : rapport *High and Dry : Climate Change, Water, and the Economy* de la Banque mondiale, mai 2016).

Réciproquement, une bonne gestion de l'eau doit permettre de répondre aux enjeux climatiques (ceux de l'ODD 13). Il est nécessaire de placer l'eau au cœur de l'adaptation au changement climatique, comme cela a été souligné par 93 % des États dans le volet adaptation de leurs contributions nationales (*Nationally Determined Contributions* – NDC) à l'Accord de Paris (source : étude de juin 2016 réalisée conjointement par le PFE et l'ONG Coalition eau) – sans pour autant oublier le rôle qu'elle peut jouer sur le volet atténuation (amélioration de l'efficacité énergétique des services d'eau et d'assainissement, développement du transport fluvial, de l'hydroélectricité...).

Un mécanisme de rapportage des avancées réalisées par l'ensemble des pays est mis en place, et, dans un avenir proche, l'Organisation des Nations Unies établira régulièrement un classement des pays en fonction de leurs avancées.

Une nécessaire appropriation par tous les acteurs de l'Agenda 2030

La mise en œuvre de l'Agenda 2030 sous-entend une réelle appropriation et un engagement de tous (États, collectivités, entreprises, organisations de la société civile et citoyens).

En ce qui concerne les États, il s'agit de veiller à ce que leurs politiques publiques nationales actuelles permettent l'atteinte des objectifs internationaux. Comme les cibles mondiales sont généralement plus ambitieuses que celles retenues à l'échelle des pays, nombre de politiques nationales ont besoin d'être révisées, renforcées et/ou accélérées afin de décliner nationalement les ambitions internationales, et ce y compris aux niveaux français (notamment DOM-TOM) et européen.

De même, l'attention des États doit être appelée sur la nécessité de transcrire leurs contributions nationales (les « NDC » présentées lors de la COP21) dans leurs stratégies d'adaptation et d'atténuation au changement climatique. L'eau devra apparaître comme une priorité dans des politiques intégrant d'autres axes majeurs, comme l'énergie, la sécurité alimentaire, la santé et l'éducation. À cette fin, un appui non seulement financier, mais aussi technique, devra être fourni aux États par la communauté internationale.

Du côté des acteurs non étatiques, il s'agira pour eux de s'approprier ces nouvelles feuilles de route, d'évaluer de quelle manière leurs activités peuvent y contribuer, de limiter celles de leurs activités qui pourraient aller à l'encontre des objectifs internationaux fixés et d'inciter leurs gouvernements respectifs à adopter des mesures permettant l'atteinte de ces objectifs. Les décideurs politiques étant sensibles aux attentes de l'opinion publique, les acteurs non étatiques ont un rôle essentiel à jouer pour sensibiliser les opinions et les autorités publiques à l'importance des ODD, tout en contribuant eux-mêmes aussi largement que possible à leur atteinte.

Un contexte favorable à la valorisation de l'expertise française dans toutes ses dimensions

Les acteurs français du domaine de l'eau jouissent d'une image très positive à l'international. Ils y sont fortement présents, historiquement, sur les plans institutionnel (ministère de l'Environnement, Agences de l'eau, ONEMA/Agence française de la biodiversité, collectivités territoriales), financier (Agence française de développement, Agences de l'eau), technique et technologique (grands groupes, PME-PMI), scientifique (IRD, ISTEA, CNES, BRGM...) et social (ONG).

Leur force est liée à une culture du travail collectif qui s'est développée en France depuis de nombreuses années et qui s'étoffe, au niveau international, au fur et à mesure des avancées de la communauté internationale dans le domaine. Cette force collective constitue une valeur ajoutée qui est très appréciée par nombre de pays (même si elle peut encore être renforcée).

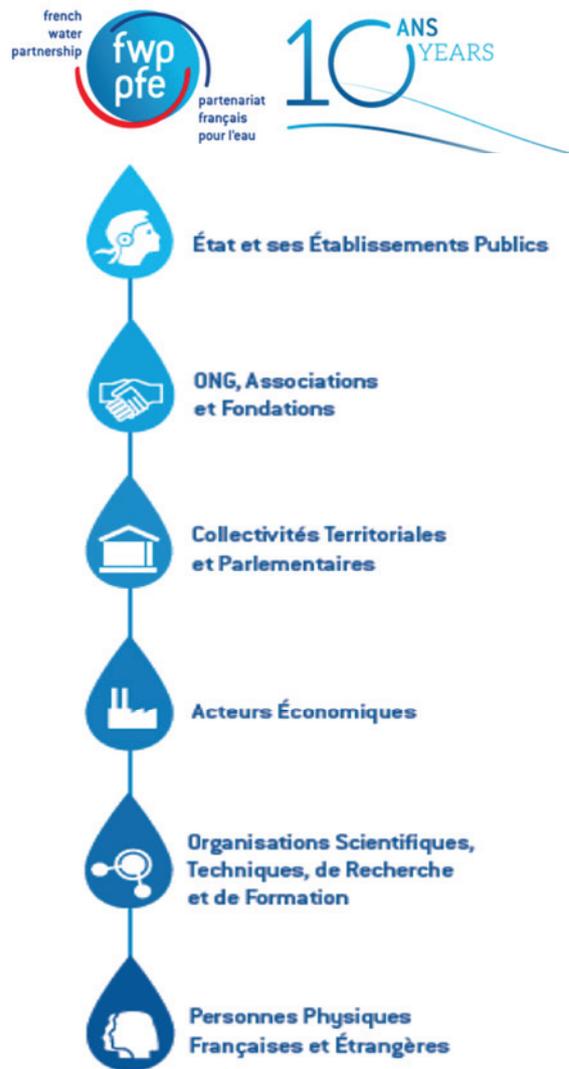


Figure 2 : Le Partenariat français pour l'Eau (PFE) (*French Water Partnership – FWP*) et les différents types de partenaires.

Les ambitions du Partenariat français pour l'Eau

Le Partenariat français pour l'Eau (PFE) est la plateforme multi-acteurs vers laquelle convergent tous les acteurs publics et privés français de l'eau engagés à l'international. Il est composé de 6 collèges et sa gouvernance et son financement sont équilibrés (sans aucune prééminence d'un collègue sur un autre).

Il est né, le 22 mars 2007, de la volonté de ses 32 membres historiques d'avoir un interlocuteur unique qui puisse rassembler les messages émis par le « paysage français de l'eau » à l'international.

Le PFE met en lumière l'expertise multi-acteurs française de l'eau en diffusant des messages représentatifs de la complémentarité et de la diversité de ses membres, portant ainsi la voix du collectif français lors d'événements et au sein des enceintes internationales.

En cohérence avec les ambitions portées par la communauté internationale, le PFE contribue au changement du monde en faisant en sorte que l'eau soit une priorité politique internationale, européenne et française, en sensibilisant l'opinion publique aux enjeux de l'eau et en intégrant celle-ci au sein des thématiques structurantes de notre

avenir, telles que la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies et la lutte contre le changement climatique.

Suivant le triple mandat que lui ont confié ses membres (publics et privés), les priorités stratégiques collectives à moyen terme de ce Partenariat sont les suivantes :

- *Plaider*

La stratégie de plaider du PFE est prioritairement fondée sur des contributions opérationnelles susceptibles d'étayer des politiques (extérieures et internes) françaises, européennes et internationales s'inscrivant dans le cadre d'une gouvernance politique mondiale. La préservation de la biodiversité aquatique et des eaux littorales faisant partie de ces ambitions internationales, une extension progressive du plaider du PFE à ces sujets sera débattue lors des prochaines réunions de notre bureau et de notre conseil d'administration.

Ces plaidoyers s'adressent aux Nations Unies, aux États chargés d'établir et de suivre les politiques nationales adaptées, à l'Union européenne, au gouvernement français, aux bailleurs de fonds et au grand public.

- *Échanger*

Le PFE agit pour faciliter les échanges d'expériences entre différents acteurs non étatiques (collectivités, entreprises, agriculteurs, ONG...) en travaillant avec les réseaux de ses membres, les Partenariats nationaux (Partenariat suisse, etc.), régionaux (notamment européens) et mondiaux de l'eau (Conseil Mondial de l'Eau, *Global Water Partnership*, *Northern Water NetWork – NOWNET*), les plateformes internationales professionnelles et scientifiques (*International Water Association (IWA)*, *International Water Research Association (IWRA)* (dont les présidents sont des Français), l'Office international de la francophonie, les Alliances mises en place lors des COP... Il facilite également les échanges entre acteurs français et étrangers lors de nombreux événements internationaux (Forums mondiaux de l'eau, Semaines mondiales de l'eau de Stockholm, COP...) ou en animant des comités nationaux français liés à des institutions internationales (Programme Hydrologique International de l'UNESCO).

Les différentes communautés sectorielles devant se rapprocher et échanger de plus en plus entre elles, le PFE agit de telle sorte que la communauté internationale de l'eau agglomère ses forces, parle d'une voix la plus unie possible et se rapproche des autres communautés d'intérêts (autour du climat, de la sécurité alimentaire, de l'énergie, de la santé...), ainsi que des agences onusiennes concernées, à l'image de la campagne #Climateiswater créée à son initiative.

La facilitation du travail collectif par le PFE se fait sur les plans national, européen et international.

- *Valoriser*

Le savoir-faire français a beaucoup évolué depuis quelques années (observations satellitaires, outils de gestion connectés, économie circulaire, production d'énergie, valorisation de la biodiversité aquatique, barrages multi-usages, hydroliennes...) et de nouveaux acteurs sont apparus (PME-PMI, *start-ups*...), qui rejoignent le PFE (30 % de nouveaux membres entre 2015 et 2016).

Le PFE agit donc pour valoriser ce savoir-faire collectif sans prééminence d'un type d'acteur par rapport à un autre. Il identifie les nouvelles dimensions de ce savoir-faire, valorise les nombreuses innovations françaises publiques et privées, et il les promeut auprès des services gouvernementaux de la diplomatie économique et lors des nombreux événements auxquels il participe. Le PFE travaille en ce sens non seulement avec le Comité stratégique de filière éco-industrie (COSEI) « Eau » et les têtes des réseaux d'acteurs, mais également avec l'Association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement (ASTEE), avec laquelle il a créé la marque *Water Expertise France* (www.water-expertise-france.fr).

Le succès croissant de ce dispositif tient au fait qu'il répond au besoin réel qu'ont de petites structures publiques ou privées d'intégrer un collectif français qui puisse leur faciliter l'accès à l'international.

Un renforcement à confirmer du rôle de la France dans le domaine de l'eau au plan international

Sur le plan politique, la France a été active ces dernières années pour l'obtention de l'Agenda 2030 et la prise en compte de l'eau par l'un des Objectifs de développement durable. Elle a affiché une posture volontaire en présentant, lors du *High Level Political Forum* tenu au siège des Nations Unies, à New York, en juillet 2016, une revue d'étape de la mise en œuvre des ODD sur son territoire. Elle milite également avec d'autres États en faveur de la mise en place d'une gouvernance mondiale de l'eau à travers la création d'un Comité intergouvernemental au sein des Nations Unies.

La France est également particulièrement active dans le domaine du climat. Chef d'orchestre de la COP21, elle en a porté le succès, qui a mené à un accord universel conclu entre toutes les parties présentes. Elle a joué un rôle moteur dans l'entrée en vigueur très rapide (en moins d'un an) de cet Accord de Paris et mène une action afin de mettre en évidence la place de l'eau dans cet Accord, dans le cadre de la priorité donnée à l'adaptation au changement climatique.

En matière de diplomatie économique, elle a commencé à mobiliser ses différents instruments financiers de soutien à l'exportation : prospection du marché (Assurance Prospection premiers pas – A3P, Fonds d'étude et d'aide au secteur privé – FASEP), développement et négociation d'appels d'offres, exécution des projets (par exemple, les prêts du Trésor ou ceux de l'Agence française de développement), Business France. Ces outils n'étant mobilisables que pour des montants importants, il est essentiel que de nouveaux outils soient mis en place pour favoriser les projets portés par des petites structures très novatrices, telles que nos TPE/PME et nos *start-ups*.

L'importance de l'ouverture à l'international doit conduire les entreprises françaises de la filière de l'eau (qui sont souvent concurrentes sur le marché français) à devenir des partenaires. Aujourd'hui, beaucoup d'entreprises ont du mal à sortir d'une logique d'opposition, ce qui joue en défaveur de l'ensemble de la filière. Un véritable chantier doit s'ouvrir pour trouver des solutions permettant de pallier ce problème.